

**SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU
2 SEPTEMBRE 2015**

PRÉSENTS:

M. D. BACQUELAINE, *Bourgmestre Empêché-Président du Conseil communal,*

M. L. BURTON, *Echevin délégué aux fonctions de Bourgmestre,*

MM. Ph. LABALUE, Mmes A. THANS, F. HERRY, S. ELSÉN, M. A. JEUNEHOMME, *Echevins,*

M. D. GRISARD de la ROCHETTE, *Président du Conseil de l'Action Sociale;*

Mmes M. HAESBROECK-BOULU, ~~M.-P. LHOEST-GAUTHIER~~, MM. B. LHOEST, D. VERLAINE, A. NOEL, M. J-P ROLAND, Mme ~~C. ROLAND-van den BERG~~, ~~M. E. JANSSENS~~, Mme C. GUYOT, A.-S. BOFFÉ, MM J.-M. WIDAR, ~~B. LALOUX~~, L. THELEN, Mmes N. JAVAUX, ~~V. BRAVIN~~, D. VANHEESBEKE-LENAERTS, M. A. NICOLET, Mme M.-L. CHAPELLE-LESPIRE, MM A. OLBRECHTS, B. FOURNY, *Conseillers communaux,*

M. R. GILLET, *Directeur général.*

Monsieur le Président ouvre la séance à 20:40 en excusant l'absence des Conseillers M.-P. LHOEST-GAUTHIER, C. ROLAND-VAN DEN BERG, E. JANSSENS, B. LALOUX et V. BRAVIN.

SÉANCE PUBLIQUE**1. Correspondance et notifications – communication des décisions de l'autorité de Tutelle.**

Le conseil prend acte de:

Service Public de Wallonie – 17/08/2015 – modifications budgétaires communales pour l'exercice 2015

2. Ordonnances de police relatives**a) au règlement complémentaire sur la police de la circulation routière – stationnement réservé aux voitures sur un tronçon de la rue Général Jacques à VAUX-SOUS-CHEVREMENT;**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

b) à l'interdiction de consommation d'alcool sur la voie publique

Monsieur Laurent BURTON, Bourgmestre ff, rappelle qu'avant les vacances, une série de beuverie ont lieu dans toute une série de lieux publics dont des cours d'école. Les services communaux ont dû se rendre sur place pour nettoyer et qu'une bouteille a même été jetée sur un toit et a endommagé les panneaux solaires.

Une ordonnance a donc été prise par le bourgmestre interdisant la consommation d'alcool sur les lieux publics, ordonnance limitée dans le temps.

Celle-ci a permis de ramener un peu d'ordre et quelques arrestations administratives.

Les autres communes de la zone de police SECOVA ont connu le même type de problème.

Le but est de prendre maintenant une ordonnance du Conseil communal qui ne soit plus limitée dans le temps.

Monsieur le bourgmestre ff donne lecture de l'ordonnance proposée.

Les modifications par rapport à la précédente ordonnance sont : la consommation d'alcool dans les lieux publics est aussi interdite aux adultes, les cours d'école sont visées, les boissons alcoolisées seront saisies par un fonctionnaire de police, pour les + de 14 ans une amende administrative est prévue dont le maximum est fixée à 175, 00€ et pour les – de 14 ans, il est prévu une procédure de médiation parentale.

Il s'agit en fait d'une fusion entre l'arrêté du bourgmestre et l'ordonnance de police qui avait été prise en 2008.

Monsieur le Président propose de modifier la date d'entrée en vigueur de l'ordonnance, soit le 3 septembre.

Madame le Conseiller Marie-Louise CHAPELLE demande si nous avons les moyens de surveiller l'application de cette ordonnance.

Monsieur le Bourgmestre ff répond que la presse a fait écho de l'ordonnance du bourgmestre et il existe une possibilité dans une certaine mesure de procéder à une surveillance dans les lieux publics.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

3. Foyer culturel – remplacement d'un administrateur.

Le CDH n'ayant pas encore choisi le remplaçant, ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil communal.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

4. Remplacement des châssis de l'école Princesse de Liège à EMBOURG – ratification d'une délibération reprise au registre du Conseil communal.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

5. Octroi de subsides en 2015 aux associations à caractère social et aux associations de retraités.

Monsieur le Conseiller Dominique VERLAINE demande pourquoi des associations qui n'ont pas leur siège social à CHAUDFONTAINE sont reprises.

Monsieur le Conseiller Bruno LHOEST demande si la raison d'être de la subside est que l'association soit active sur le territoire communal.

Monsieur le Président propose que le texte présenté au conseil ce jour soit voté et qu'il soit rappelé au service qui rédige ce point pour la prochaine fois qu'il faut des critères plus précis.

Monsieur Philippe LABALUE, Premier Echevin, Echevin de la Santé, des Affaires Sociales, du Tourisme et du Thermalisme précise que les associations dont il est question sont subsidiées car elles sont très souvent sollicitées par le CCA et la CCHA lors d'activités communales.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

6. Expertise de voirie – esplanade du casino de CHAUDFONTAINE – prise d'acte.

Monsieur le Conseiller Bernard FOURNY demande quel est le but précis de ce rapport.

Madame Sabine ELSSEN, Echevin des Travaux publics, de la Propreté et des Plantations répond que l'entrepreneur a fait 3 propositions et que nous avons préféré avoir une expertise pour nous aider à faire notre choix.

Nous avons voulu nous assurer que la mise en œuvre soit efficace et dure dans le temps.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

7. Redevances applicables aux prestations rendues par les services communaux ayant l'aménagement du territoire et l'urbanisme dans leurs compétences - modification.

Madame Florence HERRY, Echevin de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement propose qu'un texte soit ajouté.

Le but est que la commune ne prenne pas en charge les frais de publications.

Monsieur le Conseiller Dominique VERLAINE remarque que la redevance est la même pour une maison et un building et il demande si une différenciation ne pourrait pas être opérée en fonction du type de bien concerné.

Monsieur le Conseiller Bernard FOURNY propose que l'on retienne l'unité d'habitation.

Monsieur le Président propose que le texte de la délibération soit approuvé tel quel afin que celle-ci puisse déjà trouver à s'appliquer et de revenir avec des modifications au prochain conseil.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

8. Mission d'assistance aux services administratifs communaux dans le cadre de l'élaboration du dossier de demande de permis d'urbanisation dit "du golf" à BEAUFAYS – approbation du mode de passation du marché et du cahier des charges.

Monsieur le Conseiller Bernard FOURNY estime que pour le montant indiqué au dossier, on peut engager un fonctionnaire architecte pour 3 mois et rappelle que lorsque l'auteur de projet est extérieur à la commune, il a toujours tendance à augmenter un peu le coût des travaux puisque sa rémunération est calculée en fonction de ce coût.

Madame Florence HERRY, Echevin de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement répond qu'il s'agit d'un marché par lot, que nous ne sommes pas obligés de retenir chaque lot et que pour certains lots, nous n'avons pas les compétences en interne.

Elle ajoute qu'il s'agit là d'un dossier très spécifique et que la région wallonne elle-même patauge un peu dans les permis d'urbanisation.

Monsieur le Président demande sur quelle base le montant de 20 000€ a été fixé.

Madame Florence HERRY, Echevin de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement répond que c'est sur base d'autres marchés similaires que nous avons déjà passés comme par exemple les RUE.

Monsieur le Conseiller Jean-Pierre ROLAND déclare :

"N'avait-on pas dit que ça ne devrait rien coûter à la commune ?"

Madame Florence HERRY, Echevin de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement répond que les terrains concernés ne sont pas encore vendus et qu'il s'agit là d'une étape préalable indispensable que nous ne pouvons éviter.

Le Conseil, par dix-sept voix pour et cinq contre (MR-CDH / PS-ECOLO)

(voir délibération n° < >, pages < > et < >).

9. Fabrique d'Eglise de l'Immaculée Conception de NINANE - approbation du budget 2016 modifié.

Le Conseil, par dix-neuf pour et trois abstentions (MR-CDH-ECOLO / PS)

(voir délibération n° < >, pages < > et < >).

10. Acquisition d'outillage pour les cantons du service de la Voirie.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

11. Piscine thermale de CHAUDFONTAINE - étalement des plages.

Monsieur le Conseiller Dominique VERLAINE demande où en est la réfection par rapport aux 2 piscines communales.

Monsieur le Bourgmestre ff répond qu'il s'agit là d'un vaste débat suspendu à l'atterrissage du dossier du tram à LIEGE. Il ajoute : "On pourrait lancer un partenariat public-privé pour construire une nouvelle piscine à CHAUDFONTAINE mais nous sommes confrontés aux problèmes des seuils fixés pour les balisages d'endettement voulu par l'Europe et décidé par la Région Wallonne. Pour le reste, je n'ai pas encore rencontré un seul bourgmestre des communes voisines qui soit prêt à déboursier de l'argent pour nous aider. Nous tentons donc vaille que vaille de maintenir les piscines en état en faisant une série de travaux d'entretien que nous essayons de faire subsidier."

Monsieur le Conseiller Jean-Pierre ROLAND demande si les autres parties du bâtiment sont aussi touchées.

Monsieur le Bourgmestre ff répond : "Nous faisons le maximum pour maintenir les 2 piscines à bout de bras. Nous sommes la seule commune de 21 000 habitants à offrir 2 piscines et nous avons également 4 halls de sports."

Monsieur le Conseiller Dominique VERLAINE déclare : "Tout ce que vous venez d'expliquer plaide pour une intercommunalisation de ce problème, c'est d'une logique implacable."

Monsieur le Bourgmestre ff ajoute : "Voilà bien un dossier qui concerne la supracommunalité. En plus, des fonds Feder ont été attribués à la commune de SERAING pour la création d'une nouvelle piscine et rien à CHAUDFONTAINE. "

Monsieur le Conseiller Bernard FOURNY pose la question : "Jusqu'où va l'intercommunalisation ?"

Monsieur le Conseiller Bruno LHOEST répond que lors de l'incendie à TROOZ, le 1er service à être arrivé sur place était celui de LIEGE.

Monsieur le Bourgmestre ff expose qu'il y a des sociétés qui exploitent des piscines et qui ne sont pas en perte. Pour le moment, pour ce qui concerne les partenariats public-privé, nous sommes bloqués étant donné les nouvelles normes en matière de balise d'endettement.

A un autre niveau politique, il faudra un jour considérer ce problème comme important.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

12. Alimentation électrique du hockey sur les Greux à EMBOURG.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

13. Approbation du procès-verbal de la séance du 24/06/2015.

Le Conseil, à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 24/06/2015.

POINT DEPOSE EN URGENCE

14. Les Sanctions Administratives Communales

Monsieur le Bourgmestre ff présente le point et précise que la signature de cette convention doit enfin mettre un terme au ping pong permanent entre les communes et la justice liégeoise.

Le Conseil, à l'unanimité sur l'urgence et sur le dossier.

QUESTION

- 1° Monsieur le Conseiller Lionel THELEN revient sur un dossier qui a été exposé au conseil communal le mois passé, soit l'augmentation du tarif des garderies. Il demande s'il ne serait pas possible de faire des tranches d'1/2 heure pour les paiements.

Monsieur le Bourgmestre ff répond que ce type de comptabilité est trop compliquée et que c'est pour cela que cela a été abandonné.

Madame l'Echevin Anne THANS-DEBRUGE, Echevin de l'Enseignement, des Bibliothèques, de l'Enfance, de la Jeunesse et des Sports répond que les personnes qui ont des problèmes pour payer le coût des garderies en parlent aux directions d'école et que ce type de situation est traité au cas par cas.

A 21:20, Monsieur le Bourgmestre lève la séance publique et aborde immédiatement l'ordre du jour de la séance huis clos.

H U I S C L O S

1. Disponibilité pour cause de maladie de 2 employés d'administration.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

2. Enseignement communal

- a) mise en disponibilité pour convenances personnelles à temps plein précédant la pension de retraite à partir de 55 ans d'un maître spécial d'éducation physique définitif

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

- b) congé exceptionnel pour cas de force majeure d'une institutrice primaire définitive et d'une institutrice maternelle temporaire (confirmation)

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

- c) désignation temporaire de deux institutrices maternelles à temps plein (ratification)

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

- d) désignation temporaire sur fonds propres d'un maître spécial d'éducation physique et de psychomotricité à temps partiel – régularisation de dossier (ratification)

Le Conseil, par vingt voix pour et deux abstentions (MR-PS-ECOLO/CDH)

(voir délibération n° < >, pages < > et < >).

A 21:35, Monsieur le Président lève la séance.

PAR LE COLLEGE:

Le Directeur général,

L'Echevin délégué aux fonctions de Bourgmestre,

Richard GILLET.

Laurent BURTON.